



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON**

**Extrait du registre des délibérations**  
**de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul**  
**Séance du 23 juillet 2024**

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....10  
Présents.....6  
Votants.....6  
Exprimés.....6

**Date de la convocation :** 17/07/2024

**Date d'affichage :** 17/07/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Le vingt-trois juillet à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

**PRESENTS :** BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel.

**ABSENTS EXCUSES :** LADET Mathieu, LAYRAL Emmanuel, RODIER Jean-Jacques, VERLAGUET Mathieu.

**SECRETAIRE DE SEANCE** Monsieur GARAMPON Olivier a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.  
Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de six.

**SEANCE N°2024-08**  
**DELIBERATION N°2024-8-2**  
**FINANCES LOCALES – Décision modificative n°1**  
**Budget commune 2024**

**Vu** les articles L2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** le vote du budget primitif le 10 avril 2024 ;

**Considérant** qu'il convient de prévoir les décisions modificatives suivantes pour le budget commune 2024 afin de garantir la réalisation comptable de l'exercice :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement		7 000.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>7 000.00 €</b>
D 2088-18006 : Aménagement cimetière		6 000.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>6 000.00 €</b>
D 2111-18006 : Aménagement cimetière		2 000.00 €
D 2152-19003 : Voirie Communale	11 000.00 €	
D 2158-19008 : Autres		10 000.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>11 000.00 €</b>	<b>12 000.00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		7 000.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>7 000.00 €</b>
R 73123 : Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière		7 000.00 €
<b>TOTAL R 731 : Fiscalité locale</b>		<b>7 000.00 €</b>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil municipal, à six voix pour,

- **Adopte** la décision modificative budgétaire n° 1 – Budget commune 2024– ainsi présentée.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents*

*Le Maire  
CALMELS Anne  
Acte dématérialisé*

*Acte rendu exécutoire*

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 26 juillet 2024*
- *par publication sur le site Internet [www.saintjeanetsaintpaul.fr](http://www.saintjeanetsaintpaul.fr) le 26 juillet 2024*

*Le Maire  
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance  
GARAMPON Olivier*



*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*